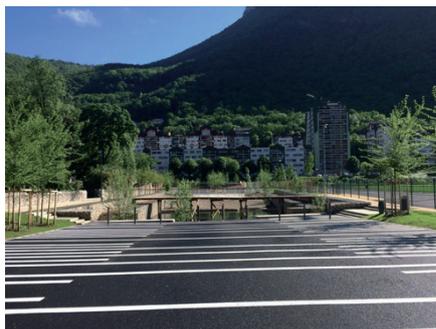


NOM DU SITE : BOURG VIEUX

LOCALISATION : VOREPPE

**DESCRIPTIF DU SITE :**

Amélioration de la gestion des eaux pluviales dans le cadre de la restructuration urbaine du quartier de Bourg Vieux.

Projet de restructuration urbaine en collaboration avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et Pluralis (bailleur social).

Besoin de désenclavement des quartiers : le vaste projet de restructuration du quartier a été l'opportunité de travailler sur la gestion des eaux pluviales du secteur.

A l'échelle d'un espace contraint : création du stationnement, d'une liaison inter-quartiers et d'un espace loisir pour gérer les eaux pluviales. Aménagement d'un bassin de rétention de 4 000 m<sup>2</sup>.

**ENJEUX EN MATIERE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES :**

Maîtrise de l'urbanisation ; risques d'inondation ; protection des réseaux et stations d'épuration ; amélioration du cadre de vie ; paysage.

Le schéma directeur d'assainissement (SDA), le PPRn et les études urbaines amont avaient mis en évidence le sous dimensionnement du réseau d'assainissement pluvial du secteur, la présence d'un risque de ruissellements issu des versants amont de la Chartreuse, ainsi que la présence d'eaux claires parasites sur le secteur.

Il était donc nécessaire de réaliser une étude hydraulique globale du site visant à mettre à jour la connaissance du fonctionnement du réseau structurant d'assainissement pluvial, de proposer et chiffrer des solutions de gestion des eaux pluviales urbaines à l'échelle de Bourg Vieux, et de mettre en évidence les principes de gestion du risque de ruissellement de versant par des ouvrages ou le cas échéant, des parcours à moindre dommage.

Le projet allie des techniques innovantes (noues paysagères, bassins de rétention, parkings stockants etc.) et l'utilisation du réseau eaux pluviales.

Distinction eaux pluviales de chaussées et eaux pluviales « propres »	<p><b>Moyen</b> : La commune de Voreppe a pris le parti de ne pas se contenter de gérer hydrauliquement ses eaux pluviales, mais également de diminuer la part de pollutions qu'elles transportent.</p> <p>C'est pourquoi, les noues paysagères et bassins de rétentions sont plantés de végétaux ayant une capacité d'épuration ou de phyto-remédiation.</p>
Optimisation des surfaces non imperméabilisées	<p><b>Oui</b> : 5700 m<sup>2</sup> aménagés (parking 95 places, espaces verts, bassin), dont 70 % de la surface utilisable en rétention des eaux pluviales. (parking inondable)</p>
Mise en place d'ouvrages robustes, « autonomes », et pérennes favorisant une maîtrise des coûts de gestion.	<p><b>Moyen</b> : Mutualisation des espaces (stationnement, espace publics hors voirie).</p> <p>Traitement biologique des eaux par la phytoremédiation qui sert également à la <u>décontamination</u> d'eaux chargées en matière organique ou en <u>contaminants</u> divers (métaux, <u>hydrocarbures</u>, <u>organochlorés</u>, pesticides).</p>

## ETAT D'AVANCEMENT :

2012 : lancement du projet (2 ans de définition du projet) ; 2015 : année de mise en service de l'aménagement (1,5 an de mise en œuvre du projet).

## GOVERNANCE

Qui met en œuvre ?	Maîtrise d'ouvrage : Commune de Voreppe Equipe de maître d'œuvre : Alp'Etudes Etudes des bassins versants et dimensionnement du projet = ARTELIA Travaux = Sogea, Périno-Bordone, Eurovia, Toutenvert
Qui gère ?	Communes (services de la propreté urbaine : 3-4/an ; Espaces verts : 2/an). La commune supporte les coûts.
Qui est propriétaire in fine ?	Commune de Voreppe
Quelle interaction entre les différents acteurs public/privé ?	Les syndicats et habitants ont été intégrés dans la définition du projet de restructuration urbaine. Le Pays Voironnais ayant la compétence en Eau et Assainissement, le projet respecte le règlement d'eau et assainissement de la CAPV.

## INDICATEURS DE REUSSITE DU PROJET

### La conciliation des intérêts de chaque acteur de la gestion de l'eau :

Service Police de l'eau : prescriptions sur la qualité des rejets, la gestion des pluies fréquentes et exceptionnelles	<b>Pas concerné</b> : protection contre la pluie vicennale. Le PLU : les aménagements réalisés sur le terrain doivent garantir l'écoulement des eaux pluviales dans le réseau collecteur après mise en œuvre de tout dispositif opportun permettant d'écrêter les débits d'apport. Intègre le principe de traitement à la parcelle, impose un débit de fuite.
Gestionnaire du réseau d'assainissement : maintien de la capacité des réseaux pour les pluies fréquentes et facilité d'entretien des ouvrages de raccordement	<b>Oui</b> : le réseau a été conçu entièrement en séparatif. Pas d'écrêtement, ou de déversoir d'orage sur cet aménagement.
Promoteur/aménageur : limiter l'emprise des ouvrages afin de réduire le coût du foncier et optimiser la revente ultérieure	<b>Pas concerné</b> : Aménagement préexistant. De fait l'aménageur n'avait que pour seule contrainte la mise en séparatif des eaux.
Collectivités : concevoir des ouvrages qui permettent la mutualisation des fonctions ou usages, dans un souci d'optimisation de l'espace et d'intégration paysagère et urbaine	<b>Oui</b> : le foncier a été optimisé par la multiplicité des fonctions de l'espace concerné : promenade ; liaison inter-quartier, stationnement, bassin d'agrément et bassin d'orage...
Entretien des ouvrages : garantir la possibilité d'un entretien aisé	<b>Oui</b> : l'ensemble des espaces a été pensé pour faciliter l'entretien. Ex : plantation de vivaces, les bandes enherbées ont été redimensionnées pour respecter la largeur de lame d'une tondeuse (1 passe)
Tous les acteurs ainsi que les usagers : sensibilisation à une inondation temporaire	<b>Oui</b> : un panneau explique à l'entrée de la zone les risques, ainsi que la réglementation du site. Cf maquette

**L'intégration des enjeux environnementaux dans la gestion pluviale afin de contribuer ensuite à la transversalité du bénéfice pour :**

Biodiversité : principe de la « nature en ville » avec la mise en place d'une trame végétale de qualité	<b>Oui</b> : Le bassin principal a été planté d'une végétation aquatique afin de créer un environnement favorable à la faune et à la flore
Inondation liée au ruissellement : superposition d'évènements de temporalité différente	<b>Oui</b> : La zone de rétention des eaux se compose de 3 niveaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 bassin planté qui gère tous les événements classiques</li> <li>• 1 zone enherbée utilisée exceptionnellement lors de manifestations gérant les pluies d'occurrence 10 ans</li> <li>• 1 zone de stationnement limitée à 6 ha qui permettra d'accueillir la pluie vicennale</li> </ul>
Paysage : amélioration du cadre de vie pour les habitants	<b>Oui</b> : La zone avant aménagement était une plate forme vaste en concassé. Du stationnement sauvage et des poids lourds occupaient l'espace.
Changement climatique : réduction des effets de la minéralisation sur les îlots de chaleur urbain	<b>Oui</b> : Présence de bassins, noues qui participent à limiter les îlots de chaleur.
Aspect Sanitaire : adaptation des ouvrages afin d'éviter les risques en général et la prolifération de moustiques en particulier.	<b>Oui</b> : les aménagements ont été pensés pour limiter au mieux les risques de noyade et débordements. Un traitement biologique est réalisé chaque année pour les larves de moustiques

**CONCLUSION**

**Point positif**

Le projet a intégré le besoin de traitement des EP tout en combinant les autres aspects relevés par la restructuration urbaine. L'aménagement s'appuie sur de nombreux ouvrages : zones humides artificielles, noues d'infiltration, bassin de stockage.

Aujourd'hui le projet remporte un franc succès auprès de la population et des services.

**Axes d'amélioration**

Des dégradations liées au manque de civisme de certaines personnes ont été constatées (branches cassées pour récupérer des ballons, gabillons détruits pour prendre les pierres afin de viser les batraciens...). Une sensibilisation auprès des usagers pourrait être mise en place.